

Formerie

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2017

PREFECTURE DE L'OISE

12 JUIL. 2018

DATE D'ARRIVEE

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Formerie
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Blargies, Formerie
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

PREFECTURE DE L'OISE
12 JUL. 2018
DATE D'ARRIVEE

1.3. *Estimation de la population desservie (D201.0)*



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est

* Approbation en assemblée délibérante

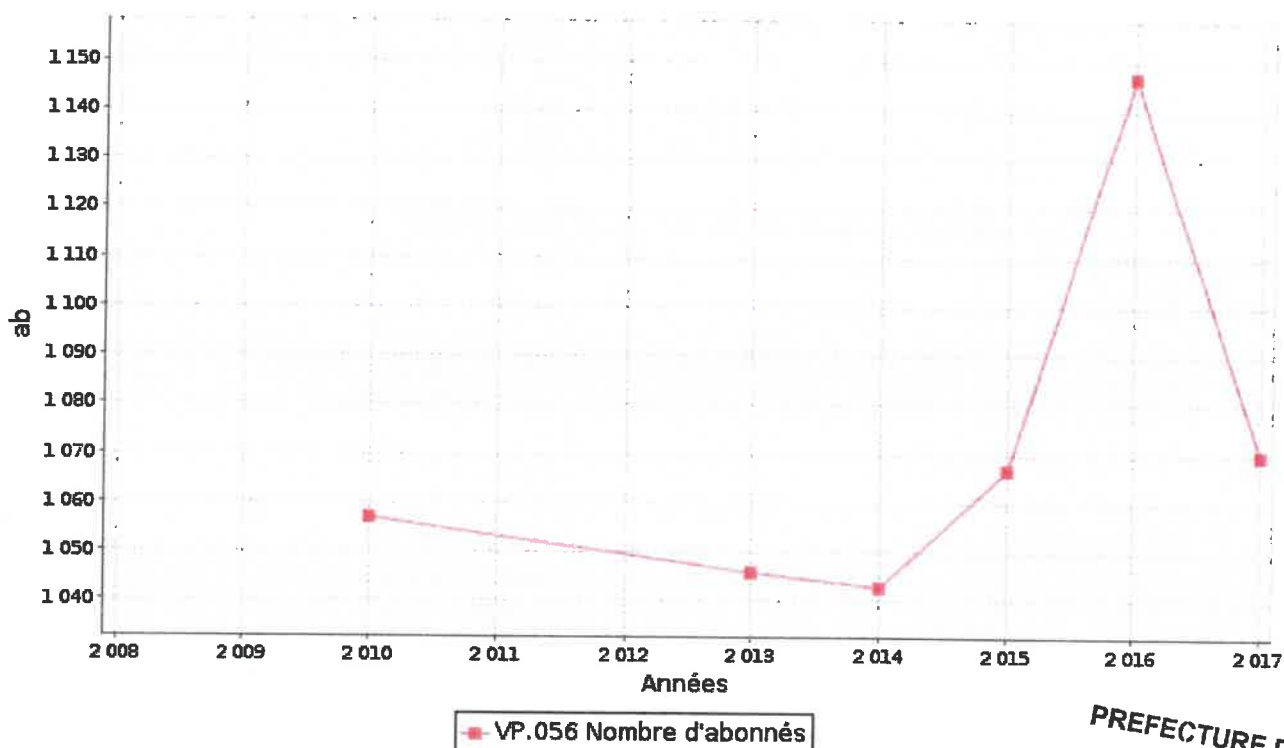
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Formerie	1 147			1 070	
Total	1 147			1 070	-6,7%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 1 200.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 68,33 abonnés/km) au 31/12/2017. (74,63 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,97 habitants/abonné au 31/12/2017. (2,04 habitants/abonné au 31/12/2016).



PREFECTURE DE L'OISE

12 JUL. 2018

DATE D'ARRIVEE

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	95 216	100 988	
Abonnés non domestiques	72 041	73 245	
Total des volumes facturés aux abonnés	167 257	174 233	4,2%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 15,66 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 15,66 km (15,37 km au 31/12/2016).

Il n'y a pas d'ouvrage permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

Il existe un bassin d'orage en amont de la STEP avec rejet dans la STEP.

PREFECTURE DE L'OISE
12 JUL. 2018
DATE D'ARRIVEE

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Station d'épuration réhabilitée (Code Sandre : 036024501000)	136.27	152.29
Total des boues produites	136.27	152.29

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Station d'épuration réhabilitée (Code Sandre : 036024501000)	136,27	152,29
Total des boues évacuées	136,3	152,3

PREFECTURE DE L'OISE
12 JUL. 2018
DATE D'ARRIVEE



2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,83	53,37	5%
Part proportionnelle	256,80	270,00	5,1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	307,63	323,37	5,1%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	36,00	28,80	-20%
VNF Rejet :	0,00	0,00	
Autre : _____	0,00	0,00	
TVA	34,36	35,22	2,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	70,36	64,02	-9%
Total	377,99	387,39	2,5%
Prix TTC au m³	3,15	3,23	2,5%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

PREFECTURE DE L'OISE
12 JUL. 2018
DATE D'ARRIVEE

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €
Redevance eaux usées usage domestique	235 466	229 620
<i>dont abonnements</i>	55 705	56 056
Redevance eaux usées usage non domestique	84 770	88 316
<i>dont abonnements</i>	348	365
Recette pour boues et effluents importés	0	0
Régularisations (+/-)	0	0
Total recettes de facturation	321 961	317 936
Recettes de raccordement	0	0
Prime de l'Agence de l'Eau	10283	16 244
Contribution au titre des eaux pluviales	0	0
Recettes liées aux travaux	11 520	8 791
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0
Autres recettes (préciser)	25 000	0
Total autres recettes	30 817	8 791
Total des recettes	399 581	326 727

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 317 936 € (321 961 au 31/12/2016).

PREFECTURE DE L'OISE
12 JUL. 2018
DATE D'ARRIVEE

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	60%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	80

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

PREFECTURE DE L'OISE
2 JUL. 2018

DATE D'ARRIVEE

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 80 pour l'exercice 2017 (80 pour 2016).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration réhabilitée	765	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2016).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration réhabilitée :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	152.29
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		152,29

PREFECTURE DE L'OISE

12 JUL. 2018

DATE D'ARRIVEE

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €	146 443	215 000
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		2 275 356,78 €	2 155 242,93 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	108 528,90 €	120 113,85 €
	en intérêts	81 761,32 €	78 265,80 €

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de 127 349 € (156 601 € en 2016).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Poste de relevage Rue de l'Eglise	270 000 €	300 000 €
Etudes liées + Diagnostic assainissement + Etudes analyse des risques	107 365 €	0

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



PREFECTURE DE L'OISE

12 JUL. 2018

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
NEANT		

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	2 343	2 105
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	136,3	152,3
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,15	3,23
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95,58%	89,17%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	80	80
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0136	0

PREFECTURE DE L'OISE
 12 JUL. 2018
 DATE D'ARRIVEE

